



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2024/03**

**Objet : Bassin du lavoir-abreuvoir de Montépin – Offre de concours – Association « Passion Patrimoine »**

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

**Date de réunion : 25 janvier 2024**

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 25 janvier à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h12), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. PAIN Philippe et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques,

Était absent : M. FERNANDES Michel jusqu'au 20h11

Mme LAFAY Monique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune de BAGE-DOMMARTIN a reçu une offre de concours en nature de l'association Passion Patrimoine, en date 11/01/2024, en vue de réaliser des travaux de restauration du bassin du lavoir-abreuvoir de Montépin. Cette offre de concours s'inscrit dans le projet de restauration du bassin du lavoir-abreuvoir de Montépin.

La proposition de l'association Passion Patrimoine répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'offre de concours de l'association Passion Patrimoine, à compter de la décision (délibération) du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2024, conformément à l'email du 11 janvier 2024 et
- d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,  
Le 25/01/2024  
Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20240125-2024-03-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2024  
Date de réception préfecture : 31/01/2024